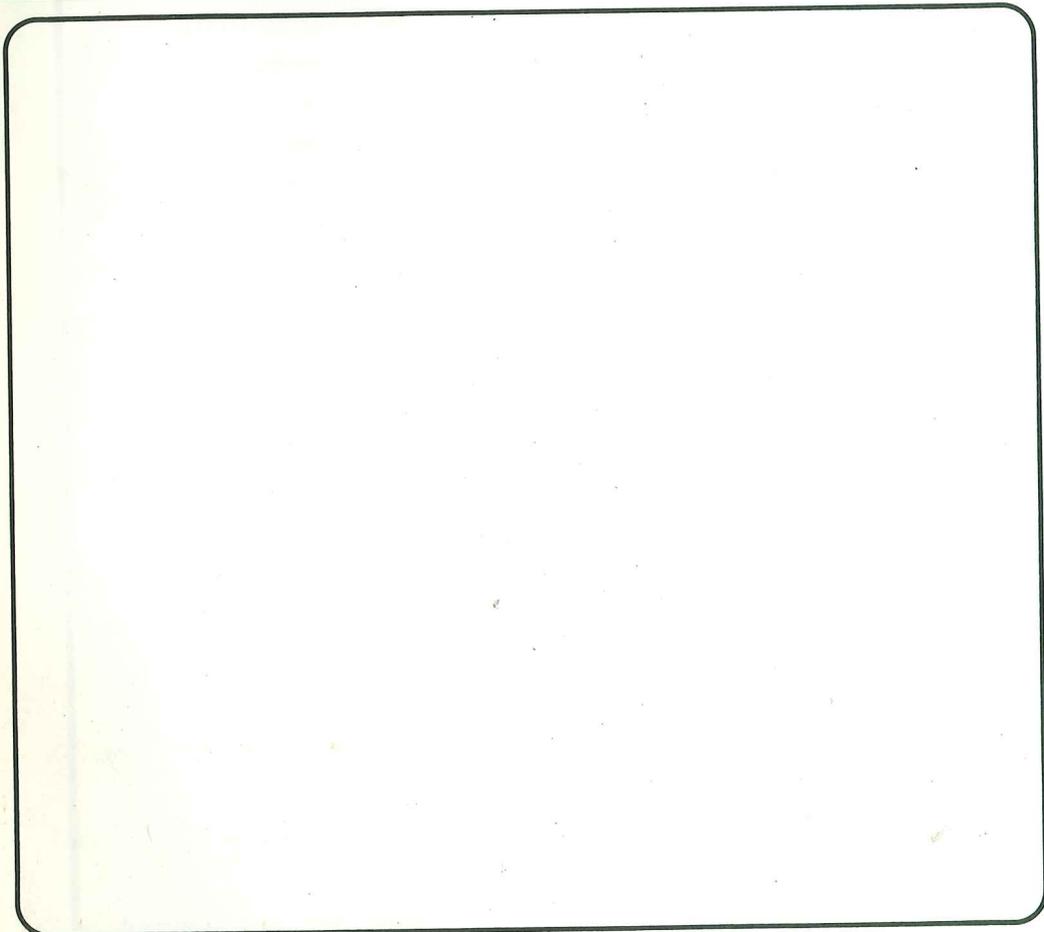


«L'INCISIF»

Bimestriel n° 11 JANV. 1980 - Edit. resp. Jean-Claude DURIAU - rue St-Fiacre 90 -7141 EPINOIS
Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.



Rue du
Grand Central 71
6000 CHARLEROI
Tél. (071) 31 05 42

**CHAMBRES SYNDICALES
DENTAIRES
DE WALLONIE**

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Rue
Jonckeu 25
4000 LIEGE
Tél. (041) 52 87 39

Sommaire

N° 11 - JANVIER 1980

- Editorial du Président « EPILOGUE »
- Allocution du Président aux Etats Généraux
- Lettre ouverte au Ministre de la Prévoyance Sociale
- Et maintenant... quid ?
- Notre affiche « Non à la loi programme »
- Notre lettre « Votre dentiste vous parle »
- Question parlementaire
- Encore la Polyclinique de Mons
- Voyage en « Inde du Sud »
- Club Echanges et Amitié
- Nomenclature 80
- Petites annonces

Nous rappelons que tout confrère souhaitant exprimer ses idées personnelles relatives aux problèmes afférents à notre profession peut adresser ses articles en vue d'une publication dans l'Incisif à l'un de nos secrétariats.

C'est avec un peu de retard sur la date prévue que vous recevrez ce numéro de l'INCISIF.

La raison en est que les événements de ces dernières semaines ont accaparé toutes nos énergies.

Vous le comprendrez certainement et vous voudrez bien nous excuser pour ce léger contretemps.

Il n'est peut-être pas trop tard pour que nous vous adressions, à toutes et à tous, nos meilleurs vœux pour 1980.

La rédaction.

CHAMBRES SYNDICALES DENTAIRES DE WALLONIE

Association sans but lucratif

Siège social : Rue du Grand Central 71 - 6000 CHARLEROI

Secrétariats : • **Rue du Grand Central 71 - 6000 CHARLEROI**

Tél. en permanence au (071) 31 05 42

Un répondeur enregistrera vos messages 24 h sur 24 et vous serez recontacté dans les 48 heures.

• **Rue Jonckeu 25 - 4000 LIEGE**

Tél. (041) 52 87 39 les lundi, mardi, jeudi de 9 à 12 h, le vendredi de 9 à 12 h et de 14 à 17 h.



Mise en page et réalisation :
bernard baugnée imprimeur
tél. : (085) 22 19 76



Editorial

ÉPILOGUE

Notre grève a été longue. Elle a été dure pour tout le monde. Et nous l'avons faite de manière exemplaire : soyez en toutes et tous remerciés. Le renom de nos Chambres syndicales dentaires de Wallonie n'en sera que plus grand, grâce à vous !

Vous voudrez bien me faire grâce de relater une fois de plus les nombreuses péripéties de cette grève ; je me répèterais certainement puisque vous avez, pour la plupart, assisté soit à l'une ou l'autre de nos réunions régionales, soit à notre Assemblée Générale à Namur, le 22 janvier dernier. Vous y avez été informés de tous les événements importants qui ont jalonné les 4 semaines pendant lesquelles nous avons démontré notre cohésion et notre détermination à défendre notre profession contre les attaques de quelques technocrates en mal de réformes abusives et stériles.

Il serait sans doute prématuré de vouloir tirer les conclusions définitives. La « bataille » vient de se terminer et il faudra certainement attendre quelques mois pour juger des effets de notre action. Mais croyez bien, dès aujourd'hui, qu'elle ne fut pas inutile.

Ce qui est, d'ores et déjà, positif, c'est l'esprit de confraternité et d'amitié qui s'est développé au sein de nos diverses régions : les plus jeunes ont rencontré leurs aînés ; des contacts se sont noués entre gens qui jusqu'ici ne se connaissaient pas. Il faut souhaiter que cette grève soit un catalyseur pour qu'au niveau de nos cellules régionales, on n'en reste pas là mais qu'au contraire ces contacts se multiplient par diverses activités qui permettront à beaucoup de sortir de leur isolement professionnel. C'est le vœu de bon nombre d'entre nous.

Maintenant que la lutte est terminée sur le terrain, il nous reste à entamer la phase des négociations. Je vous dirai brièvement — vous comprendrez que j'ai beaucoup disserté ces derniers temps — que les discussions ont débuté le vendredi 25 janvier en Commission dento-mutualiste. Nous aurions souhaité, de notre côté, voir se constituer indépendamment de la commission un groupe de travail qui aurait pris le temps d'étudier l'ensemble de notre problème (en dehors de toute contingence budgétaire) et déposé ses conclusions à la commission. Il appartenait alors à celle-ci de voir les possibilités de financement d'une vraie médecine dentaire.

Le Docteur DEJARDIN ne nous a pas suivi sur ce terrain : il entend rester le patron de l'I.N.A.M.I. et régler les problèmes entre partenaires dento-mutualistes.

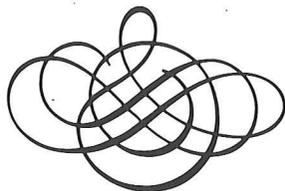
Nous ne faisons pas nôtres les déclarations qu'y a faites le secrétaire général de

l'U.D.S. A force de vouloir « singer » les médecins, l'on se demande parfois s'il défend encore les intérêts des dentistes. Sa volonté de s'imposer comme LE négociateur unique et d'organiser le bonheur des gens malgré eux (alors que nous avons dit depuis longtemps que les Wallons n'en voulaient pas et que nous savons que sa représentativité est contestée par bon nombre de nos confrères flamands et par une frange grandissante de confrères bruxellois) ferait sourire si l'enjeu n'était pas si important.

Pour la suite des événements, soyez certains que vos mandataires en commission feront l'impossible pour voir aboutir les justes revendications que notre grève nous a déjà permis de mettre en lumière.

J.-C. DURIAU,
Président.

P.S. — En l'absence de convention, les honoraires restent libres. Nous avons cependant accepté de recommander pendant la durée des discussions (sans doute jusqu'à fin mars) une certaine modération dans la fixation des montants des honoraires. Ce qui ne signifie pas, comme l'ont interprété la radio et la presse écrite, que nous pouvions, à l'image des médecins, continuer à respecter les barèmes (de remboursement) établis par l'I.N.A.M.I.



ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

des Chambres Syndicales Dentaires de Wallonie
aux Etats Généraux Médico-Dento-Pharmaceutiques
du 15/12/1979

Je suis venu ici cet après-midi pour demander au Gouvernement d'ajouter un article dans sa Loi programme.

Un article que je lui demanderai de ne pas retirer.

Un article qui m'expliquera comment les 500 jeunes confrères qui nous rejoindront en 1980, pourront appliquer l'enseignement qu'ils ont reçu à l'Université, dans le carcan d'un budget de soins dentaires de 4 milliards que, sous prétexte de difficultés budgétaires l'on voudrait nous imposer par un Article 52 d'une Loi de 1961.

4 milliards, c'est 3 % du budget de l'Assurance Maladie.

4 milliards, cela ne représente plus les frais généraux de nos cabinets dentaires.

4 milliards, ce n'est pas le tiers des 13 milliards que percevront nos trop chères mutuelles pour s'occuper de paperasserie et s'offrir de luxueux locaux ou des hôtels 3 étoiles en Suisse.

Tout cela bien sûr, sans payer d'impôts, puisque ce sont des A.S.B.L.

4 milliards, c'est 400 F, par an, par bénéficiaire.

Oser promettre qu'il est possible d'apporter les meilleurs soins dentaires aux malades pour 400 F par an, et vouloir l'imposer au prestataire parce que l'on a eu la prudence d'inventer l'article 52, relève à la fois du mensonge et de la démagogie.

Il appartient à l'Etat de trouver les moyens de sa politique. S'il ne le peut, qu'il fasse preuve de courage. Qu'il décide si nous devons nous abstenir de soigner les plus de 70 ans, ou les plus de 65 ans, ou ceux qui ont dépassé la cinquantaine, quand les finances seront un peu plus dégradées encore.

Mais, vouloir reporter sur les prestataires de soins la conséquence de son incurie, c'est trop grossièrement rechercher le baudet de la fable, et tout cela ne nous conduira pas bien loin sinon à d'inutiles conflits.

Les penseurs de notre Sécurité Sociale rêvent de faire de la médecine sans médecins, de l'art dentaire sans dentistes, de transformer nos amis pharmaciens en distributeurs automatiques. Malheureusement pour eux, l'ordinateur de l'I.N.A.M.I. n'a pu, jusqu'à présent, qu'établir des profils. Il s'est révélé incapable de poser un diagnostic et de proposer un traitement. Et il est fort à craindre qu'il faudra encore patienter quelques années.

Quant à nos duettistes, Messieurs DEBUNNE et HOUTHUYS, qui poussent l'esprit démocratique jusqu'à se reconnaître à eux seuls le droit de manifestation et le droit

de grève, ils nous accusent de défendre des privilèges quand nous ne voulons défendre que la dignité et l'avenir de nos professions.

Quels privilèges ?

- Le privilège de travailler 60 heures par semaine.
- Le privilège d'ignorer les acquis sociaux, les 38 heures, le salaire hebdomadaire ou mensuel garanti, le droit à ceci, le droit à cela... et j'en passe.
- Le privilège surtout de n'en avoir aucun, si ce n'est celui de vouloir défendre une certaine idée de la liberté des individus.

Je m'octroie cependant le privilège de dire que les dentistes wallons sont prêts.

Prêts pour faire la grève afin que le Gouvernement entende la voix de la raison et non celle de la panique budgétaire et réformatrice qui l'a saisi ces derniers temps.

Il nous reste 6 jours ! et nous n'avons plus qu'à retrousser nos manches.



G. J. & D. THOLEN

Ant. Ets. CHABLEUX S.A.

* *Le spécialiste des trousseaux d'instruments et de produits pour les étudiants en science dentaire.*

* *Grand choix d'installations dentaires.*

Rue Van Orley, 10
1000 Bruxelles
Tel. 02/ 217.39.71 - 73
02/ 219.48.22

LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

Le 26/12/1979

Monsieur le Ministre,

Les dentistes ont reçu votre lettre du 21 décembre. Au nom des dentistes wallons, je me permets d'y apporter une réponse.

Pour résumer brièvement et clairement à l'intention du public les trois pages d'explications embarrassées que comporte cette lettre, je dirai ceci : le gouvernement ne s'est pas intéressé dans le cas présent, aux problèmes de Santé dans le cadre de l'Assurance Maladie Invalidité ; un seul souci l'a guidé : le budget et les économies qu'il estimait devoir y faire.

Ce qui, dès le départ, creuse un fossé entre ceux qui, d'une part spécialistes de la Santé, ont pour mission d'apporter journalièrement à leurs malades les meilleurs soins dont les progrès scientifiques actuels ne font qu'augmenter la qualité, et ceux qui, d'autre part, gestionnaires présentement aveugles, refusent de fournir les moyens de réaliser cet objectif.

Il faut dire clairement à la population que le gouvernement n'est pas à même, ou peut-être, ne souhaite pas réaliser les belles promesses qu'il a faites en matière de soins de santé.

Bien sûr, chercher querelle aux médecins et aux dentistes, et provoquer l'épreuve de force que nous connaissons actuellement, est une belle manœuvre de diversion.

Le fond du problème n'en est pas réglé pour autant.

Il vous appartient cependant d'expliquer au public que le gouvernement A DÉCIDÉ :

- qu'il n'accordera, suite à la décision du Comité de Gestion de ce lundi 24 décembre de ne même pas indexer les remboursements des prestations en 1980, que 3,8 milliards pour les soins dentaires, soit à peine 400 F par bénéficiaire ;
- que, par conséquent, l'enseignement dispensé dans nos universités devra désormais se limiter aux principes de Monsieur Fauchard, dont le traité faisait autorité au XVIII^e siècle, mais qui ne fait plus aujourd'hui que le bonheur des bibliophiles ;
- que les dentistes, en 1980, seront obligés de proscrire de leur arsenal thérapeutique tous produits de qualité utilisés jusqu'à présent :
 - amalgames sphériques à 30.000 F et plus le kilo ;
 - vis dentinaires, matrices de coins, composites, lampes U.V. et autres pro-

- duits ou matériaux coûteux ;
- aiguilles à usage unique, qui nous avaient fait perdre la réputation de principaux transmetteurs de l'hépatite virale..., etc.

Il vous appartient de dire à la population que le gouvernement A DÉCIDÉ :

- que le budget qu'il réserve aux soins dentaires ne couvrant même plus les frais généraux des cabinets, les dentistes seront contraints de limiter leurs investissements en renouvellement de matériel et en achat de nouveautés coûteuses mais indispensables pour l'exercice de leur art ;
- qu'il instaure, dès aujourd'hui, deux types de dentisterie : la vraie, qu'il ne peut ou ne veut pas financer et une dentisterie dite « sociale » qui ne pourra plus être qu'un simulacre de dentisterie.

Il vous appartient de dire que le gouvernement, dans l'ensemble des problèmes qui se posent à l'A.M.I., n'accorde pas à la médecine dentaire la place qui est la sienne.

La Loi-Programme n'est qu'un artifice, qui ne règlera même pas à court terme les difficultés budgétaires de l'A.M.I. Tout le monde, dans tous les secteurs, s'accorde à le reconnaître. Cette loi une fois retirée, les vrais problèmes seront à attaquer de front ! Personne n'y perdra la face... et puis, peu importe, s'il s'agit de l'intérêt général.

L'on parle souvent, en cette période de Noël, d'« hommes de bonne volonté ».

Nous savons qu'ils existent chez nous.

Nous n'avons pas encore eu la preuve jusqu'à présent qu'ils existent du côté gouvernemental.

Nous restons ouverts à toutes suggestions constructives.

Nous restons décidés à combattre toutes mesures restrictives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

J.-C. DURIAU,
Président des Chambres Syndicales
Dentaires de Wallonie.



ET MAINTENANT... QUID ?

A l'issue du conflit extrêmement pénible tant pour vous que pour vos patients, il convient d'établir une sorte de bilan de la situation telle qu'elle se présente et de tirer les conclusions qui s'imposent.

Contrairement à l'opinion que pourraient émettre certains négativistes congénitaux, ces 29 jours qu'il faut oublier au plus tôt, nous ont permis de constater un état de fait fondamental dans l'évolution de notre défense professionnelle : c'est cette cohésion dont a fait montre le corps dentaire wallon tant sur le plan de sa base que dans le chef de ses dirigeants d'arrondissements.

C'est, dit-on, dans le malheur qu'émergent les hommes conscients de leurs responsabilités. C'est ce qui s'est vérifié sur le terrain tant dans le Brabant wallon que dans le Tournaisis, qu'à Mons ou à La Louvière, Charleroi, Namur, etc., etc.

La preuve est faite : personne, à l'heure actuelle, n'oserait contester cette entité du corps dentaire wallon mis à part peut-être un inconscient que l'on connaît qui, outre le fait de lui cracher à la figure des Wallons, devant toute l'opinion publique, poussait la mégalomanie jusqu'à... parler « au nom des dentistes ».

Lesquels ? On se le demande toujours ?

Insulté dans la presse par ce soi-disant « responsable » (ou plutôt irresponsable), le corps dentaire wallon a prouvé sa maturité professionnelle en réagissant par le silence et le mépris et en laissant aux praticiens belges le soin de juger sur tranche.

Le conseil d'administration n'a pas estimé devoir entamer une polémique aussi stérile qu'inopportune, la suite lui ayant donné raison.

En effet, six jours plus tard, cette même personne demandait aux Bruxellois la **même mesure** qui nous avait valu ses crachats.

Quatre jours plus tard, elle proposait à Bruxelles « l'opération-valise » (voir prospectus), mesure morte avant que de naître.

Sept jours après, devant la presse et la télévision, collé à son ami le Dr Wynen à telle enseigne qu'une feuille de papier à cigarette n'aurait pu se glisser entre leur veston respectif, c'était « l'opération honoraires syndicaux » mesure rapportée vingt-quatre heures plus tard.

On en arrive enfin sept jours plus tard à « l'opération lèche-bottes » en commission dento-mut. Nous y étions honteux d'être dentistes !

Ceci dit, nous n'y reviendrons plus, le jugement à porter se trouve dans vos propres

facultés de raisonnement, la sanction devant couler de source.

Les négociations qui débiteront la première semaine de février sur base de ce qui précède doivent vous rendre extrêmement méfiants.

Il convient donc de rappeler brièvement pour mémoire certains points de notre philosophie professionnelle, question d'établir clairement les responsabilités si par malheur l'affaire tournait mal.

- 1°) Je vous rappelle qu'il y a plus de trois ans, les négociateurs qui ont réalisé la fusion des chambres wallonnes ont pris pour base de discussion : l'image de marque du dentiste wallon (voir « Incisif » n° 1) avec tout ce que ce terme implique comme devoirs pratiques et obligations morales.
- 2°) Ils se sont engagés à défendre la qualité des soins quoi qu'il en coûte en ce compris le risque de subir les conséquences d'un arrêté d'exécution en matière d'honoraires d'autorité.
- 3°) De ne JAMAIS plus permettre que les intérêts des praticiens wallons soient défendus par des personnes étrangères à la profession ou par des praticiens qui ne seraient pas issus de notre chambre syndicale.
- 4°) De ne tolérer aucune discrimination entre praticiens quelle qu'en soit la forme.

Sur ces quatre points, nous n'avons pas changé d'avis.

- 5°) De défendre par priorité (« Incisif » n°s 1, 2, 4 et article de ce jour) la position difficile de nos jeunes dont la tenue pendant tout le conflit a soulevé notre admiration.

Sur ce point, NOUS NE CHANGERONS JAMAIS D'AVIS.

Il convient que les jeunes gardent confiance en leur avenir professionnel, nous ne permettrons jamais à personne de porter atteinte à leur soif de travailler dans la dignité, dans la propreté et dans l'honnêteté.

C'est en tous cas dans notre chef, UN ENGAGEMENT FORMEL ET SOLENNEL.

Tout ceci étant bien établi, il semblerait qu'un climat nouveau se soit installé au sein de la Dento-Mut.

Sans toutefois y ressentir cette sorte de chaleur humaine que l'on aimerait y rencontrer entre gens qui, comme nous, se battent pour défendre les assurés sociaux, il nous a semblé que nos collègues du banc mutuelliste étaient devenus plus réceptifs à notre situation difficile.

Le fait d'admettre (avec une unanimité qui fait plaisir à constater) qu'ils ont conscience de nos difficultés, est un élément qui nous paraît capital.

Il y a mieux ! M. Jean Hallet, patron des mutualités chrétiennes, a clairement déclaré qu'il entendait respecter le sacro-saint principe de la qualité des soins. CECI EST UN SECOND POINT CAPITAL.

Il semblerait aussi que M. Daenen, pour les mutualités socialistes, serait lui aussi d'accord d'étudier sérieusement nos problèmes.

Bref, fin mars, avec l'arrivée du printemps, nous verra peut-être sortir de ce maudit

tunnel dans lequel nous pataugeons depuis plusieurs années.

Si ces gens souhaitent démontrer par des faits, le bien-fondé de leur action sociale, il est clair que dans le cadre de notre philosophie professionnelle, ils trouveront chez nous des alliés quasi-inconditionnels.

Dans le cas contraire..., la dento-mut. ne fera pas long feu en ce qui nous concerne à charge pour d'autres d'aller y exercer leur culte du vedettariat et de la stupidité.

Nous avons pris la responsabilité de faire éclater la Dento-Mut. en juillet 1977 dans les conditions et pour les motifs que l'on connaît.

Nous recommencerons en février 1980 si la santé dentaire de nos patients était remise en question ou si nos conditions de travail dans la dignité et la propreté continuaient à rester précaires.

EN AUCUN CAS, NOUS N'ADMETTRONS QUE L'ON SE MOQUE DES SACRIFICES CONSENTIS PAR NOS JEUNES, SACRIFICES QU'ILS CONTINUENT À SUPPORTER CES DERNIERS TEMPS. ILS NE NOUS PARDONNERAIENT JAMAIS... PAS PLUS QUE NOUS D'AILLEURS.

G. WILMET.



**INSTALLATIONS
JEUNES CONFRÈRES**

D. LHONNEUX
Rue de l'Eglise 5
Welkenraedt
Tél. (087) 88 19 41

neo-spirodent®

dentifrice

*Nettoie les dents
Raffermit les gencives
Rafraîchit la bouche
Elimine la mauvaise haleine*

Vendu uniquement
en pharmacie

Documentation et échantillons sur demande à



RUE DU TRÔNE 232 - 1050 BRUXELLES

Tél. (02) 647 79 63



Dépôt Dentaire
DENTALMAT

Le CHOIX + le STOCK
LIVRAISON RAPIDE

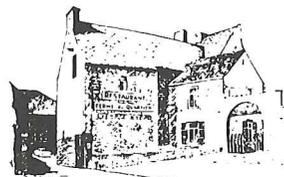
NOUVEAU !

Produits « Sans Marques »
Prix remarqués

SHOW ROOM
Rue Th. Roosevelt 29
1040 BRUXELLES

SUCCESSALE
Rte de Tohogne 49
5470 BARVAUX

Tél. 02/736 14 95



Ferme du Quartier sprl

5004 BOUGE



Auberge

Restaurant

Appartements



TELEPHONE : 081-21 11 05



Fermé le dimanche soir

QUESTIONS - RÉPONSES ?

Les confrères désireux d'obtenir des précisions concernant les codes ou afin d'éviter des erreurs d'interprétation sont invités à poser leurs questions **par écrit** aux Secrétariats. Il y sera répondu par la voie de *L'Incisif*.



NON A LA "LOI-PROGRAMME"!

En 1980 : l'Etat vous restituera

400 frs
**PAR AN ET PAR PERSONNE
POUR VOS SOINS DENTAIRES**

Il donnera aux Mutuelles
1.400 frs par an et par personne
pour leurs frais administratifs

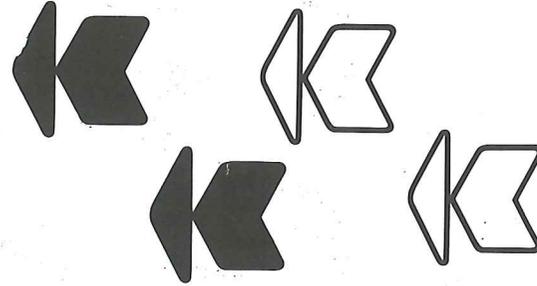
Rue du
Grand Central 71
6000 CHARLEROI
CHAMBRE & BOEHRER

CHAMBRES SYNDICALES
DENTAIRES
DE WALLONIE
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Rue
Jonckeu 25
4000 LIEGE
SODERUNT

*Vous avez reçu, en décembre 1979,
l'affiche ci-jointe à apposer sur le mur
de votre salle d'attente.*

*Si vous en désirez une autre (2^e cabinet, etc.),
quelques exemplaires restent disponibles
(à demander au secrétariat de Charleroi)*



*Les chiffres mentionnés demandent peut-être
quelques explications :*

- *Le budget prévu pour les soins dentaires en 1980 se monte à 4 MILLIARDS 099 MILLIONS.
Chacun des 10 millions de Belges a donc droit à une intervention de 400 F environ.*
- *Le budget des frais administratifs et de gestion alloués aux Mutuelles se montera, lui, à près de 14 MILLIARDS : la quote-part versée aux O.A. sera donc de près de 1.400 F par habitant.*

VOTRE DENTISTE VOUS PARLE

Madame, Monsieur,

Après un mois de grève qui fut aussi pénible pour nous que pour vous, permettez-nous de vous exposer notre point de vue.

Si nous avons interrompu notre travail c'est pour lutter contre les décisions d'irresponsables qui, non contents d'avoir amené la gabegie dans tous les domaines, veulent vous amener à une « soviétisation » de la médecine.

Nous nous sommes battus et continuerons à nous battre pour que vous restiez libres de consulter le médecin ou le dentiste que vous avez choisi sans en demander l'autorisation à personne, et sans que vous ayez à payer plus si vous avez envie d'en changer. D'autre part, le praticien à qui vous avez fait confiance doit être libre de décider, avec votre seul accord, du meilleur traitement qui vous convient, et cela, sans que le secret entre lui et vous puisse être divulgué.

Un autre aspect du problème est comme certains disent : LE FRIC !

Si question de fric il y a, elle ne vient pas de notre part mais de ceux qui s'intitulent nos gouvernants ! Après avoir voté sans discussion 30 milliards pour les armements, ils nous disent « il nous manque 17 milliards pour la Sécurité Sociale » et ils envisagent froidement de les récupérer en mettant en péril votre santé, en puisant dans votre poche, dans notre poche et en mettant les hôpitaux dans une situation dramatique qui les obligerait à supprimer des services essentiels comme les urgences et la réanimation. Des médicaments essentiels pour les cardiaques ne seraient plus remboursés. D'autre part, certains actes techniques devraient pour ces irresponsables baisser de prix. D'autres pourraient à la rigueur être indexés de 5 % en un an alors que, par exemple, le produit de base pour les obturations dentaires (l'amalgame d'argent) a augmenté en un mois de 100 % (cent pour cent !). Le mazout qui chauffe les locaux où vous êtes reçus a vu son coût majoré dans les mêmes proportions en un an. Le prix de notre matériel, le traitement du personnel, nos factures de laboratoire ne cessent de croître ainsi que tout le reste (voir poste, transport, essence, etc., etc.) avec la bénédiction du gouvernement.

Voilà un résumé des raisons qui nous ont amenés à nous battre et pour lesquelles nous recommencerons si cela s'avérait nécessaire.

Maintenant si on veut une médecine nationalisée, c'est à vous d'en décider, mais soyez sûrs que vous le regretteriez vite ! Nous, nous aurions ce que nous n'avons pas : des congés payés, le droit au chômage, à la mutuelle en cas de maladie ou d'accident, la semaine de 36 heures (quel rêve) et une pension en rapport avec notre traitement.

A vous de choisir : un médecin libre ou un fonctionnaire derrière son guichet !

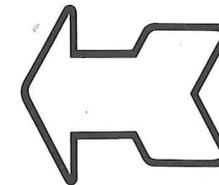
Quant à nous, même si cela nous procure moins de sécurité, nous choisissons LA LIBERTÉ.

VOTRE DENTISTE VOUS PARLE

A l'intention de vos patients,
nous avons édité la lettre
dont vous trouverez le texte ci-joint :

●
La diffusion,
aux membres,
se fait par les chefs de cellules.

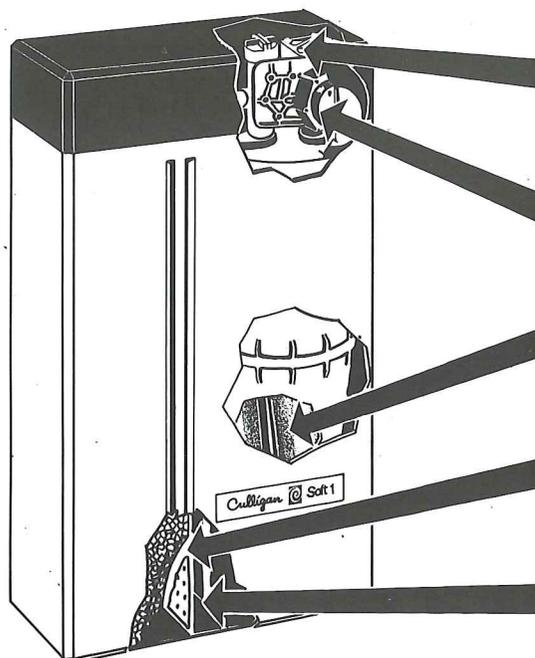
●
Si vous n'en avez pas encore reçu,
demandez-les leur
ou adressez-vous à nos secrétariats.



en accord avec **Culligan** 

nous vous offrons votre adoucisseur d'eau **SOFT 1**
à l'achat d'une installation **KAVO**

valeur 9.700 F + T.V.A.



La vanne hydraulique contrôle les différents cycles de la régénération. Pression de fonctionnement de 1,4 à 7 Kg/cm²

Le mécanisme de l'horloge du Soft 1 commande automatiquement les cycles de la régénération. Possibilité de régénération supplémentaire.

Résine Culler de très haute performance à grand pouvoir d'échange. Sa stabilité, sa granulation uniforme assurent une haute capacité d'adoucissement.

Le tamis vertical permet une bonne répartition de l'eau pour un saumurage optimum.

Exclusivité : le système de saumurage évite tout débordement. Equipé d'une vanne à flotteur mécanique pour sécurité.



KAVO BENELUX

rue de Broyer 27
B-1180 Bruxelles

Tél : 02/377 50 65
377 50 66

INSTRUMENTS ROTATIFS

Turbines Super-Torque
Contre-angle et pièces à main INTRA matic
Contre-angle et pièces à main SLIP JOINT

INSTALLATIONS DENTAIRES

ESTICART 675 modèle mobile
ESTETIC 1023/1024 installation complète
ESTETICA 1040 gai - moderne - fonctionnel
Siesta SD 3003 du confort!

ETABLIS DE LABORATOIRE

Suivant vos besoins et à vos mesures!

MOTEURS DE LABORATOIRE

Ensembles électroniques
Ensembles à induits

QUESTION N° 7 de M. LOUIS OLIVIER DU 9 OCTOBRE 1979
Honoraires médicaux en cas de soins à des proches parents

Monsieur le Ministre veut-il me faire connaître les règles déontologiques énoncées en la matière par l'Ordre des Médecins et me faire connaître également la limitation aux honoraires imposés en cas de soins à des proches parents habitant dans le même immeuble ou dans le même appartement.

Quelle serait la situation au cas où le médecin n'habiterait pas dans le même appartement ou sous le même toit ?

Est-il exact que dans certains cas le médecin est tenu de donner les soins gratuitement ?

Réponse : J'ai l'honneur de faire savoir à l'honorable Membre qu'en vertu de l'article 15 de l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967, les praticiens de l'art de guérir ont droit, dans le respect des règles de la déontologie, à des honoraires ou rémunérations forfaitaires pour les prestations qu'ils ont fournies.

Dans un arrêt du 26 mars 1976, le Conseil d'Etat a déclaré que ni les règles de la déontologie ni celles du droit civil ne s'opposent à ce que des honoraires soient réclamés par un médecin pour les soins donnés à des membres de la famille.

Néanmoins, d'après l'article 79 du Code de déontologie médicale, il est d'usage pour les médecins de ne pas se faire honorer pour des soins donnés à leurs proches parents. Le médecin peut cependant demander l'indemnisation de ses frais.

**ENCORE ET TOUJOURS LA POLYCLINIQUE
DES MUTUALITÉS CHRÉTIENNES À MONS**



Celui qui, pendant cette grève, a été surnommé « l'AYATOLLAH BORAIN » ou encore « L'HOMME AUX TRENTE CERCUEILS » n'a pas attendu longtemps pour refaire des siennes dès la reprise de nos activités, en menaçant nos confrères de représailles (modifications unilatérales des contrats, exigences nouvelles quant aux horaires, etc.) uniquement parce qu'ils avaient courageusement fait la grève.

Nous nous devons de défendre avec acharnement nos confrères devant une telle attitude de mépris et d'autoritarisme.

Nous donnons le MOT D'ORDRE de refuser tout engagement dans cette Institution aussi longtemps que ce différend ne sera pas aplani.

Ceux qui passeraient outre à ce mot d'ordre doivent savoir que toute la profession n'oubliera pas leur attitude.



**Un spécialiste pour
chaque genre de prothèse**

... peut se surpasser dans un domaine plus restreint correspondant à ses aptitudes et à ses goûts et fournir un travail dont la qualité, l'exactitude et le standing sont autant de clés du succès des

Laboratoires **VAN DYCK** frères s.a.

51/53, rue Marie-Thérèse 1040 BRUXELLES - Tél. (02) 218.50.82 - 218.24.77

VOYAGE EN INDE

Notre confrère Jean-Pierre COMPERE nous signale qu'il organise, en collaboration avec plusieurs associations universitaires, un grand voyage en

INDE DU SUD

avec possibilité d'extension à SRI LANKA, pendant la période des vacances scolaires de Pâques 1980. Ce voyage, d'une durée de 15 jours, comporte un circuit détaillé de tous les centres d'intérêt du Sud de l'Inde.

Le prix, en formule « **tout compris** » s'élève à 38.500 F !

Toutes informations complémentaires ainsi que le programme détaillé du voyage seront communiqués sur simple demande adressée à :

Jean-Pierre COMPERE
Boulevard Reine Astrid 71
7100 La Louvière
Tél. (064) 22 65 16



Nous reproduisons ci-dessous la lettre circulaire reçue à ce sujet.

► Les Chemins d'Inde du Sud ◀

A. L. Lv.

ASSOCIATION DES DIPLÔMES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES SOCIALES ET POLITIQUES DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL : BOULEVARD DE WATERLOO 91 - 1000 BRUXELLES

Le 15 octobre 1979

Chers Amis,

Cinq mille années de civilisations continues, dont certaines comptèrent parmi les plus raffinées de leur époque, ont laissé en Inde un héritage de chefs-d'œuvre d'une inégalable valeur artistique. Le passé et le présent y cohabitent en une promiscuité colorée, dans un foisonnement de folklore, d'art populaire et de fêtes traditionnelles.

C'est une réalité qui tantôt exaspère, tantôt arrache l'admiration, mais en fin de compte nous échappe et que nous n'avons pas le droit de juger parce qu'elle n'est pas la nôtre.

Le caractère universel et presque sacré de la civilisation de ce pays avait déjà déterminé le choix de l'Inde pour destination de notre grand voyage annuel il y a quelques années. La diversité des cultures et les dimensions géographiques de ce subcontinent imposent cependant une découverte progressive.

C'est pourquoi l'association vous propose, après le Nord, de rencontrer l'Inde du Sud.

Comme dans tous les pays du monde, les régions méridionales ont une personnalité qui leur est propre. En Inde, on est cependant forcé de laisser de côté références et éléments de comparaison. Le Sud, qui n'a pratiquement subi aucune influence étrangère, offre une survivance fascinante de ce qu'a été la vieille Inde, dans les formes les plus pures de son art, de sa société et de ses coutumes.

Les chemins d'Inde du Sud vous invitent à découvrir Madras, capitale insouciant et aérée du Pays Tamoul ; Mahabalipuram, la ville aux sept pagodes ; Kanchipuram, la ville sainte des pèlerins hindous ; Tiruchirapalli, la ville du démon à trois têtes terrassé par Shiva ; Tanjore, joyau de l'architecture Chola ; Madurai, la ville-sanctuaire où le pillage des sculptures des temples fait pendant au fourmillement humain ; Octacamund, station de montagne au cœur d'une région de bois et de lacs ; Peryar, dont le lac est le centre d'une vaste réserve d'animaux sauvages ; Cochin, la métropole du paradis tropical de Kerala ; Mysore, ville de jardins et de palais ; Halebid et Belur, dont les temples abritent des sculptures d'une exceptionnelle délicatesse.

Le coût du voyage, comprenant le transport aérien par vols réguliers de la SABENA, le logement en hôtels de première classe et tous les repas, les transports aériens intérieurs et toutes les excursions, s'élève à 38.500 F. Une possibilité d'extension permettra également de visiter Sri Lanka.

Comme le tourisme de masse n'a pas pénétré ces régions, les conditions matérielles imposent une limitation du nombre de participants. Il convient donc de s'inscrire rapidement. Le programme détaillé du voyage sera adressé sur simple demande, en nous retournant la carte ci-jointe.

Veuillez croire, Chers Amis, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

G. MICHEL
Secrétaire Général

R. DE HAES
Président

SÉJOUR À JUAN-LES-PINS

(Document transmis par notre confrère M. Pirard, de Verviers.)

Club Echanges et Amitié Club für Austausch und Freundschaft

Association Internationale
d'Anciens Boursiers Dentaires

22, avenue de Villiers
75017 PARIS

Lyon, le 10 décembre 1979

Mon Chef Confrère,

La Caisse Autonome de Retraite des Chirugiens-Dentistes — 15, rue de Berri, 75008 Paris — a pris, dans sa séance du 6 décembre 1979, la décision d'ouvrir à nos confrères étrangers la RÉSIDENCE GRAZIELLA, qu'ils soient retraités ou en activité et qui désireraient prendre quelques jours de repos ou de détente sur les bords de la Méditerranée.

La RÉSIDENCE GRAZIELLA est située à 06160 - JUAN LES PINS, avenue Maréchal Joffre. Toutes les chambres possèdent un confort identique (bain ou douche, téléphone, WC particulier). Les séjours sont d'un mois au maximum et d'une semaine au minimum. Les enfants ne seront pas acceptés.

Le tarif sera celui appliqué aux autres professions libérales françaises soit 185 francs français par jour et par personne (prix pour la pension complète, net de toutes taxes). Le règlement se fera en devises françaises.

Dans un premier temps, pour les mois de janvier, février et mars 1980, 20 chambres ont été réservées, par mois, pour nos confrères de Belgique (8 chambres), du Luxembourg (2 chambres) et des Pays de Sarre et du Bad-Wurtemberg (10 chambres). La demande de réservation devra être accompagnée d'un acompte de 400 francs français pour deux personnes et de 250 francs français pour une personne.

Nous serions heureux si vous vouliez bien porter à la connaissance de vos confrères cette possibilité qui leur est offerte de venir se reposer sur la Côte d'Azur.

Afin de se conformer à certaines contingences administratives, la Caisse de Retraite a demandé au « Club Echanges et Amitié » de bien vouloir se charger des inscriptions. Dans ce but, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous faire connaître, dès que possible, le nom d'un confrère qui sera chargé de collecter,

chez vous, les demandes de réservation et avec lequel nous nous mettrons en rapport.

Nous espérons que cette initiative recevra un accueil favorable et restant à votre entière disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions de croire, mon cher Confrère, en l'assurance de nos meilleurs sentiments confraternels.

Le Président,
Dr Pierre DUBRUCQ
Rue du Palais-Grillet 2
69002 LYON
Tél.: (16-78) 37 71 20



ANIS

Aux jeunes confrères qui chercheraient des occupations temporaires, nous signalons que nos secrétariats disposent régulièrement d'offres qui peuvent leur convenir.

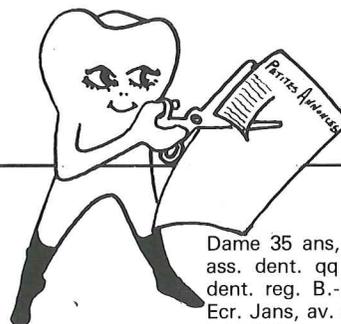
D'autre part, nous vous mettons en garde contre certaines offres, parfois alléchantes, mais peu recommandables qui pourraient vous tenter ; nous vous invitons à nous consulter avant de prendre un quelconque engagement.

Aux aînés qui chercheraient de jeunes collaborateurs, nous signalons que nous pouvons centraliser les demandes.

INDEXATION DES REMBOURSEMENTS AU 1/1/80: + 5,2038%^x
^x(excepté la Radiologie qui n'est pas indexée)

Numéro nomencl.	Remboursements V.P.I.O.	assuré ord.
CONSULTATIONS		
401 N.4.	175	132
404 N.11	483	363
101 N.4.	236	206
102 N.8.	330	248
EXTRACTIONS		
413 L.10	289	217
414 L.5	145	109
415 L.25	723	543
SOINS CONSERVATEURS		
430 L.20	512	384
431 L.25	640	480
432 L.30	769	577
433 L.30	718	539
434 L.40	958	719
435 L.25	640	480
436 L.40	1.025	769
PROTHESE		
440 L.70	2.024	1.518
441 L.73	2.111	1.584
442 L.76	2.197	1.648
443 L.80	2.313	1.735
444 L.85	2.458	1.844
445 L.92	2.660	1.995
446 L.100	2.891	2.169
447 L.106	3.065	2.299
448 L.114	3.296	2.472
449 L.122	3.527	2.646
450 L.132	3.816	2.862
451 L.150	4.337	3.253
452 L.165	4.771	3.579
453 L.180	5.204	3.903
474 L.35	1.012	759
475 L.10	289	217
476 L.25	723	543
ORTHODONTIE		
461 L.50	1.446	1.085
462 L.16.5	477	358
463 L.125	3.614	2.711
467 L.125	3.614	2.711
464 L.10	289	217
466 L.15	434	326

Numéro nomencl.	Remboursements V.P.I.O. - assur. ord.
PETITE CHIRURGIE BUCCALE	
1709 K.10	278
1710 K.42	1.166
1719 K.35	971
1720 K.10	278
1729 K.42	1.166
1739 K.10	278
1747 K.125	4.189
1749 K.42	1.166
1759 K.62	1.721
1779 K.62.5	1.735
1789 K.58.5	1.624
1800 K.7.5	208
1730 K.42	1.166
1740 K.42	1.166
1701 K.450	18.853 max.
1809 K.30	833
1811 K.375	12.568
SUPPLEMENT POUR PRESTATIONS URGENTES DURANT LA NUIT OU LE WEEK-END	
1958 K.9	239 180
1957 K.15	399 300
1956 K.30	798 599
1955 K.45	1.197 898
1954 K.60	1.596 1.197
1953 K.75	1.995 1.497
1952 K.80	2.128 1.596
1951 K.100	2.660 1.995
RADIOGRAPHIES	
5181 N.14	225
5182 N.9	144
5183 N.50	802
5180 N.28	449
5184 N.60	963
VALEUR DES LETTRES-CLES AU 1/1/78	
N. « consultation »	43,8672
L. « obtur. enfants »	23,9474
L. « obtur. adultes »	25,6198
L. « orthod.-extract. et prothèse »	28,9127
K. « chirg. » 1 à 75	27,7562
K. « chirg. » 75 à 400	33,5157
K. « chirg. » 400 et plus	41,8946
N. Radio (inchangé, non indexé)	16,0466
K. « suppléments de WE »	26,5997



PETITES ANNONCES

Dame 35 ans, ch. trav. comme ass. dent. qq heures/jour chez dent. reg. B.-L'Alleud, Nivelles. Ecr. Jans, av. 4 Bonniers, 9 - Lillois 1428. 127

Centre médical privé cherche collab. dentiste pour soins dentaires généraux et élaborés, désireux s'intéresser à toute pathologie de l'articulé dentaire. Install. neuve - Techn. T. 041/52 21 30. Dder M. Masson 128

L.S.D. cherche mi-temps Mons-Nivelles-Charleroi. Ecr. bureau du journal. 129

Région namuroise, cabinet dentaire en pleine activité à remettre pour cause mariage. Ap. 20 h, tél. 071/77 47 88. 130

F., 23 a., dipl. latgr + secr. méd., ch. emp. tps pl. dent./méd. rég. Charleroi. 071/32 88 20. 131

Vends app. develop. RX aut. Clarimat Universal. Jamais servi. 10.000 F. 067/33 38 58. 132

Jeune fille, 21 ans, cherche place assist. Région Mons. Tél. 068-64 59 09. 133

Unit. Siemens complet, fauteuil Weber électro hydraulique, compresseur EMDA. Conditions très intéressantes. Tél. 345 26 64 le matin. M. Op De Beeck. 134

Centre Jemeppe s/M. A vend. cause retraite, imm. mod. à usage actuel de cab. dent. Pour rens. Tél. 041/33 87 43. 135

A vendre, Lessines centre, maison + jardin + install. dentaire. Tél. 069/23 10 33. 1.250.000 F T.T.C. cse décès. 136

Herstal. Cabinet dentaire à louer. Tél. 041/64 04 33. 137

L.S.D. cherche mi-temps Bxl et périphérie. Tél. 02/771 84 77 après 18 h 30. 138

A louer maison caractère à Cordes-s-Ciel (Tarn). Juin - juillet - sept. Tél. soir 064/22 03 00. 139

L.S.D. 79 cherche remplacement un jour ou deux par semaine à Bruxelles périphérie ou région de Charleroi. 140

Cherche remplaçant(e) 1^{re} quinzaine mars, Charleroi. Ecr. Chbre syndicale Charleroi. 141

Dentiste L.S.D. cherche mi-temps chez confrère rég. Namur. S'adresser Ch. Synd. 142

A remettre, cabinet dentaire moderne plein centre de Liège. Contacter Chambres Syndicales Dentaires de Wallonie - Liège qui transmettra. 143

Dentiste installé à Verviers, cherche collaborateur ou collaboratrice. Horaires à convenir. 3 cabinets + laboratoire. Pour renseignements tél. de 13 à 19 h. au (087) 22 66 33. 144

Cabinet dentaire à louer région liégeoise. Pour renseignements tél. (041) 68 74 83. 145

Médecin-Dentiste luxembourgeois (Grand-Duché de Luxembourg). Tél. : 00-352-225.11) cherche assistant « full time » pour février-mars-avril 1980. 146

Centre médical liégeois cherche dentiste temps plein ou mi-temps début activité probable mi-janvier. Prendre rendez-vous au 041/52 21 30. 147

A vendre, Liège, 17 rue Léon Frédéricq (Palais des Congrès), belle maison bourgeoise avec annexe pour cabinet médical ou dentaire. Visites et renseignements tél. 041/23 12 99. 148

L.S.D. cherche mi-temps Huy-Andenne-Namur. 071/81 11 42. 149

Spécialités dentaires
Implants Aiguilles
Lames de Linkow
Implants T3D
Livres d'odonto-stomatologie

(catalogue gratuit sur demande)

Ets. René Schrooyen s.p.r.l.

Avenue du Paepedelle 63, 1160 Bruxelles
Téléphone 02/673.21.04



L'évolution des réglementations
et en particulier de la fiscalité
oblige les chirurgiens dentistes à s'organiser.

Le classement est à la base
de cette organisation.

Spécialiste dans ce domaine la société

habilclass

est heureuse de vous présenter
ses méthodes et matériels,
qui par leur facilité d'emploi et leur efficacité
ont déjà satisfait
un très grand nombre de vos confrères.